

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS34/8
21 octobre 1999

(99-4620)

Original: anglais

TURQUIE – RESTRICTIONS À L'IMPORTATION DE PRODUITS TEXTILES ET DE VÊTEMENTS

Communication de l'Organe d'appel

La communication ci-après, datée du 21 octobre 1999, adressée par M. Said El-Naggar, Président de l'Organe d'appel, au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 17:5 du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*.

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport de l'Organe d'appel sur l'affaire *Turquie - Restrictions à l'importation de produits textiles et de vêtements*, WT/DS34/AB/R. Ce rapport sera distribué le 22 octobre 1999 aux Membres de l'Organisation mondiale du commerce conformément au paragraphe 5 de l'article 17 du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*. Les trois membres de l'Organe d'appel qui ont siégé pour cet appel étaient M. Christopher Beeby en qualité de Président de la section, et MM. James Bacchus et Said El-Naggar en qualité de membres.
